

REGLEMENT INTERIEUR 2007

CYBER ESPACE DU CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS

ART.1 HORAIRES D'ACCES

Le CYBER – ESPACE est un lieu public (Espace limité à 12 personnes)

HORAIRE D'ACCUEIL :

Du lundi au vendredi de 09 Heures à 20 Heures

Le samedi de 09 Heures à 18 Heures

ART. 2 ACCESSIBILITE

Dans les horaires d'ouverture, l'accès est libre. Les membres de Cyber pourront être accompagnés, à condition toutefois que leurs accompagnateurs n'utilisent pas les matériels du Cyber Espace.

L'accès aux toilettes extérieures est autorisé. (Voire les animateurs du foyer Bar)

ART. 3 REGLE DE CONDUITE

Il est demandé instamment aux membres de Cyber Espace de respecter les règles suivantes, notamment en faisant preuve à la fois de discrétion et de respect pour l'environnement.

Interdit d'aller sur les sites d'adultes.

Ne pas :

≤ Utiliser le téléphone du Cyber espace,

≤ Générer de nuisance sonore ou visuelle (attention notamment au volume des enceintes)

≤ Manger, boire et fumer dans le Cyber Espace.

Installer de logiciel (bureautique, musique, téléphone mobile,p2p,)

NB : Les enseignants qui viennent avec leurs élèves sont responsables de leurs élèves.

ART.4 CONDITIONS D'UTILISATION DES MATERIELS DU CYBER

Matériels informatiques

(Unités centrales, Ecrans, Claviers, Photocopieur, Imprimante, Casque micro, Webcam, lecteur CD.

Il est strictement interdit, sous peine d'exclusion **immédiate**, d'intervenir de quelque façon que ce soit sur la structure des matériels (ouverture des capots, modification des branchements, ajout de carte ou de périphérique, de changer la configuration du matériel etc. ...)

Ce type d'intervention ne peut être fait que par les animateurs

En cas de problème technique, signaler le aux animateurs du Cyber Espace.

Soft (logiciels) :

Les PC sont équipés de logiciels payants ou gratuits. Il est strictement interdit d'en faire des copies. De la même manière, il est interdit d'en installer sans l'accord de l'animateur présent.

L'internet

Pour accéder au web, il est obligatoire d'inscrire votre nom et prénom également votre statue et le temps de votre intervention, sur la fiche prévue à cet effet.

Le cyber est équipé d'un logiciel pour gère votre temps.

Facturation

La facturation s'effectuera à la connexion, au tarif horaire en vigueur.

Voir la fiche [accès cyber](#).

Messagerie électronique

Les membres ne sont pas autorisés utiliser la messagerie électronique du Cyber espace et ni même de stoker vos pages et site perso.

Il est conseillé, pour ceux qui ont besoin d'une adresse e-mail, de s'inscrire sur «www.voila.fr», «www.illiclic.net», « www.hotmail.com » ou «www.lemel.fr». Etc.

Sauvegardes

Vous ne pouvez rien stoker sur les ordinateurs.

Vous munir votre support amovible Usb...

Téléphone

Les numéros de téléphone du Cyber Espace est le : **0594.34.76.16**. - Fax: **0594.34.23.62**.

Le poste ne peut être utilisé qu'exceptionnellement, avec l'accord de l'animateur présent,

Pour des appels **d'urgence** ou des numéros vert ou des appels sur des cartes.

ART. 5 ENGAGEMENT

Les membres s'engagent à respecter le règlement sous pêne d'exclusion définitive.

Fait à Saint Laurent Le 02/02/07.

<http://www.rlm100.com>